



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 081-218100766-20260914-DECISION2026_18-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/18 DU 14/09/2026

Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Marché de travaux – Avenant au lot 4

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision du Maire n°2025/19 en date du 6 octobre 2025, relative à l'attribution des lots dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;

Vu les décisions du Maire

- n° 2025/23 en date du 8 décembre 2025,
- n° 2026/03 en date du 23 février 2026,
- n° 2026/06 en date du 27 avril 2026,
- n° 2026/08 en date du 18 juin 2026,
- n° 2026/10 en date du 7 juillet 2026

relatives à la signature d'avenants au marché ;

Considérant les travaux supplémentaires ou modifications évoqués lors des réunions de chantier ;

Considérant les devis suivants :

Lot	Entreprise	Objet des travaux supplémentaires	Montant (€HT)
4 : MENUISERIE INTERIEURE	SCOP FLAGEAT	(Partie existante) Modification du meuble bar validé dans l'avenant n°1 : suppression d'un meuble bas et du meuble sous l'évier	- 1 459,32

DECIDE

De signer les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial du marché (€HT)	Avenants précédents (€HT)	Montant des avenants (€HT)	Nouveau montant du marché public (€HT)
4	SCOP FLAGEAT	48 955,45	66 413,31	- 1 459,32	64 953,99

Total des avenants de la présente décision : - 1 459,32 €HT

A Cuq-Toulza, le 14 septembre 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

